



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,



Enfin ! Enfin un Mot du Maire dans lequel j'annonce des nouvelles réjouissantes !

Nous pouvons enfin voir le sourire des personnes que l'on croise, nos enfants peuvent de nouveau crier et respirer à pleins poumons dans la cour de récréation. Quelle joie, quelle liberté retrouvée !

Malgré tout, restons prudents et gardons nos bonnes habitudes de protection.

Autre bonne nouvelle, je vous l'avais promis, les activités festives reprennent : la brocante du comité des fêtes a connu un grand succès ; le bal du Sou des Écoles aura lieu le 3 avril et une grande fête de la musique est en préparation pour le 18 juin, autant d'occasions de pouvoir se réunir sans contraintes. Avant cela nous aurons l'opportunité de nous voir pour la cérémonie du 8 mai, puis lors des élections dont je vous rappelle les dates : le 10 avril et le 24 avril pour les présidentielles, le 12 et le 19 juin pour les législatives.

Un petit point sur les incivilités : je remarque un laisser-aller de la part de certains propriétaires de compagnons à quatre pattes, de la part de certains habitants qui laissent leurs poubelles toute la semaine sur les trottoirs et au bord des routes de la commune,

de certains parents d'élèves qui prennent le parking de la pharmacie pour un dépôt minute et empêchent ainsi les clients de l'officine de venir à 16h30.

Malgré cela, quelle fierté d'être maire de notre commune d'Archamps, de ses habitants qui, en une semaine, ont répondu présents à l'occasion de l'accueil de 15 personnes qui ont du fuir la guerre en Ukraine. Ce sont en effet 8 adultes et 7 enfants qui sont aujourd'hui hébergés la nuit chez des habitants de la commune, et, durant la journée, dans les locaux de l'école Raymond Fontaine aménagés pour la circonstance. Dans un souci de discrétion pour les accueillants comme pour les accueillis, des mamans avec leurs enfants, je n'ai pas souhaité communiquer comme l'ont fait d'autres communes (panneaux, presse, etc.). Le bouche à oreille a bien fonctionné, et le résultat est là : beaucoup de vêtements, de matériel et de denrées alimentaires sont arrivés à l'école Raymond Fontaine. Merci du fond du cœur en leur nom. Puisque certains s'interrogent et que l'on m'a reproché de ne pas accueillir davantage de personnes, je m'explique : il est nécessaire de faire les choses en règle pour que les personnes accueillies puissent rapidement obtenir un statut reconnu, un titre de séjour si la guerre se prolonge, un accès aux soins si besoin, pour que les enfants puissent aller à l'école, ce qui est le cas depuis lundi 14 mars. C'est pour cette raison uniquement que je souhaite une limite à la capacité d'accueil de la commune.

ACTION MUNICIPALE

LA CHRONIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avant même l'arrivée du printemps, votre Conseil municipal a eu à cœur de faire fleurir quelques projets phares de la mandature. En effet, dans la perspective du déménagement du groupe scolaire, la municipalité avait recueilli les souhaits et idées des habitants pour transformer le groupe scolaire en un lieu dédié aux activités associatives, culturelles, artistiques, sportives, sociales, etc. Sur la base de ces attentes, le Conseil a validé la nouvelle vocation du bâtiment (voir article). Les démarches et travaux visant à l'adaptation des locaux vont pouvoir démarrer ! Compte tenu de ses compétences sur la petite enfance, la Communauté de Communes du Genevois assurera la maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des projets de la crèche et de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Le Conseil a également approuvé un nouveau règlement pour les jardins partagés, afin de faciliter leur fonctionnement et l'attribution des parcelles. Pour les amateurs de vélo, - et notre commune en compte ! -, les élus ont reconduit la subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs. Tenant compte du succès de cette initiative et d'une liste d'attente croissante, le Conseil a doublé l'enveloppe globale en la portant à 20 000 €. La subvention accordée sera comme l'année dernière variable en fonction de la valeur d'achat du vélo, sans toutefois défavoriser les vélos cargos. En cohérence avec son programme en faveur du développement durable, le Conseil a renouvelé le mandat de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'entretien durable de notre forêt communale en 2022, et réitéré également son adhésion à l'association « Notre village Terre d'Avenir » dans le cadre de la prolongation du label réobtenu cette année et qui sera officiellement remis le 22 mars à la Mairie.

L'actualité ne réserve malheureusement pas uniquement des motifs de satisfaction. La situation en Ukraine a déjà entraîné un exode massif. La municipalité a constitué une cellule de crise pour assurer le suivi de la situation des réfugiés (administrative notamment), la satisfaction de leurs besoins mais aussi un appui aux accueillants.

Nathalie Herlemont, pour le Conseil municipal

ANNONCE

Nous vous rappelons que le parking du Monument aux Morts est en zone bleue...
n'oubliez pas de mettre votre disque !



UN NOUVEAU PARC DE JEUX POUR LES ENFANTS

La mairie souhaite renouveler le parc de jeux autour de l'école. L'équipe municipale s'est tout naturellement tournée vers ses futurs utilisateurs pour mieux répondre à leurs besoins ! Par l'intermédiaire des maîtresses, nous avons proposé aux enfants de dessiner le parc de leur rêve. Nous avons reçu de très nombreux dessins débordants d'idées, de couleurs, de messages, idéal pour nous aiguiller sur ce projet. Tous ces dessins ont été précieusement conservés.

Nous avons poursuivi la démarche de co-conception avec les enfants lors d'un atelier avec quelques enfants volontaires. L'atelier a été très enrichissant et dynamique : ils ont décrit ce qu'ils souhaiteraient s'ils avaient une baguette magique, ils ont pu repérer les idées se recoupant dans les dessins de leurs camarades, ils ont commenté les photos d'exemples de parcs, partagées par le bureau d'étude travaillant sur le projet.

Voici les éléments les plus signifiants de la démarche ; les enfants souhaitent pouvoir : se cacher (grandes cabanes), grimper (escalade), glisser (toboggan, tyrolienne), sauter/se balancer, se mouiller, manger (goûter), jouer calmement (jeu d'échecs géant). Les enfants ont été très clairs sur le fait que l'esthétique devait être naturelle (en bois) et que la thématique devait être les animaux. Ce parc devra également se soucier des accompagnants (tables, bancs, ombre).

L'ensemble de ces retours a été très inspirant et a facilité la réalisation des premières esquisses du parc par le bureau d'étude. Nous ne manquerons pas de vous partager l'avancement du projet.

Encore merci à tous les enfants pour leur participation !

Adeline Pech



L'AMÉNAGEMENT DU GROUPE RAYMOND FONTAINE

Le projet de reconversion de ce qui est désormais l'ancienne école a débuté au printemps dernier par une consultation des habitants de la commune à travers laquelle vous avez exprimé vos intérêts et suggestions en matière d'activités artistiques, culturelles, sportives, sociales, de loisirs et d'équipements. La municipalité a alors constitué un groupe de travail composé d'élus et d'habitants chargé de faire la synthèse des intérêts et suggestions des habitants et d'esquisser un plan d'allocation et d'utilisation des classes, de la cantine, des bureaux, de la cour, etc. Le groupe de travail a également rencontré des associations (l'École ABC de musique et de théâtre, le Club des aînés, le Comité des Fêtes, L'Accorderie du Genevois) et personnes qui ont proposé des activités. Les idées et les demandes ont été nombreuses ! La municipalité a également rassemblé les maires des communes voisines ainsi que des représentants de la Communauté de Communes du Genevois et Madame la Députée Virginie Duby-Muller. Le groupe Raymond Fontaine offrira des activités aux habitants d'Archamps mais également à ceux des communes environnantes, et nous comptons donc sur une "participation" de nos partenaires.

L'ancienne école maternelle accueillera une crèche et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), toutes deux gérées par la Communauté de Commune du Genevois. Une ludothèque sera créée au rez-de-chaussée ; elle occupera les salles situées sur la façade de l'école ainsi que la salle de motricité. Cette ludothèque sera gérée en partenariat avec l'association Lémandragore (ludothèques de Saint-Julien et Reigner-Esery). Le rez-de-chaussée compte encore deux petites salles qui pourront être utilisées pour des réunions (associations, syndicats) ou pour des cours (langue, musique). L'algéco sera utilisé par le club de VTT (voir encadré page 5).

À l'étage, trois salles de classe seront utilisées par la section "musique" de l'actuelle École ABC qui connaît un développement important avec le lancement d'une école de danse et devient l'École des Arts du Genevois. La 4^{ème} salle de classe sera divisée en deux salles de cours de théâtre. La cantine devient un espace pour tous (associations et particuliers) ; il sera aménagé et meublé en conséquence : un espace avec un bar-comptoir pour des soirées café-philo-musique, un espace comprenant des tables pour des repas et des jeux, des canapés. Cet espace partagé pourra accueillir les aînés du club "Clair Soleil" pour leurs après-midi, des plus jeunes, les associations pour leurs réunions, et les habitants lors d'évènements. Il est également envisagé de louer cet espace aux habitants d'Archamps pour, par exemple, un anniversaire sur le modèle de la location de la salle polyvalente de la mairie.

Enfin, la construction d'une salle de danse dans la cour sous la cantine est à l'étude.

Ce grand projet est maintenant entré dans sa phase opérationnelle avec la commande d'expertise technique (accès et flux de circulation à l'intérieur du bâtiment, insonorisation de certaines salles, construction de la salle de danse) et le chiffrage du coût des aménagements et travaux.

Christophe Gironde

REMISE DU LABEL NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

Le 22 mars dernier, l'association Nationale Notre Village a remis le label Notre Village Terre d'Avenir à la commune d'Archamps. Un moment important pour la commune qui a réuni Mme Le Député, Virginie Duby-Muller, Mr le président de l'Association Notre Village, Francis Hunault, Mme le Maire d'Archamps, Anne Riesen, la cheffe de projet développement durable de la mairie d'Archamps, Nolwenn Rodier, l'adjointe au développement durable, Florence Dode Bouffard et la cheffe de projet Agenda 2030, Céline Robert, ainsi que des agents et élus de la collectivité. Notre commune se voit prolonger le label pour trois années supplémentaires et obtient une hirondelle supplémentaire. Une fierté pour toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de la deuxième phase de cet Agenda 2030.



UNE CANTINE INTERNATIONALE !



Repas italien...



Repas chinois.

LES FONDS FRONTALIERS

La Compensation Financière Genevoise, plus communément appelée fonds frontaliers, est un mécanisme mis en place en 1973 par un accord entre la France et la Suisse. Il consiste en une contrepartie versée par le canton de Genève aux communes/départements français qui accueillent des frontaliers sans percevoir d'impôts sur leurs revenus, puisqu'ils sont prélevés à la source par Genève. Cette CFG correspond à 3,5 % de la masse salariale brute des frontaliers exerçant leur activité sur le canton de Genève.

En 2021, ce ne sont pas moins de 326 millions de francs suisses qui ont été rétrocédés aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Une partie est ensuite attribuée aux communes de ces deux départements. En moyenne, les communes de Haute-Savoie reçoivent 1 300 € par travailleur frontalier.

Au niveau départemental, la CFG contribue essentiellement à l'investissement des infrastructures ayant un intérêt transfrontalier, notamment dans le domaine de la mobilité. Quant aux communes, elles bénéficient de cette fiscalité en complément des autres recettes (impôts locaux, dotations de l'État, etc.) pour développer des infrastructures et services dédiés à leurs administrés.

En 2021, la commune a ainsi perçu 1 416 850 € ce qui représente 42,8 % des recettes de fonctionnement et 17,7 % du budget de la commune.

Les fonds frontaliers constituent donc une ressource précieuse et essentielle au bon fonctionnement et au développement de notre village.

Chaque frontalier archampoïis travaillant à Genève, (quelle que soit sa nationalité) est invité à vérifier qu'il est bien recensé comme tel auprès de la mairie (l'inscription n'est pas automatique).

Pour faciliter ces démarches, à réaliser avant le 30 juin, un formulaire sera mis à disposition, en version papier et en ligne, dans les prochaines semaines.

AGENDA 21 RÉUNION PUBLIQUE



AGENDA 21 PARTICIPATION CITOYENNE

Venez proposer des balades thématiques et échanger avec d'autres promeneurs !

Rendez-vous le jeudi 31 mars à 18h en Mairie d'Archamps

Inscrivez-vous auprès de nolwenn.rodier@mairie-archamps.fr

En juin dernier, des rencontres élus-habitants se sont déroulées concernant les projets de l'Agenda 21 : un programme d'actions élaboré avec et pour les citoyens en faveur de la transition écologique, social et solidaire. Dans cette continuité, nous vous proposons de participer à la mise en place de l'action suivante : proposer des balades thématiques au choix de la population. Ce sera également l'occasion de partager vos balades préférées, nous indiquer des lieux remarquables, proposer des thématiques de balades et échanger avec d'autres promeneurs.

Quand ? Le jeudi 31 mars à 18h - Où ? En Mairie d'Archamps



+ d'infos

Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à nolwenn.rodier@mairie-archamps.fr ou au 04 50 43 63 64

RÉSEAU POUCE



Vous vous souvenez ? En 2016 la commune d'Archamps a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce. Pour rappel : Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

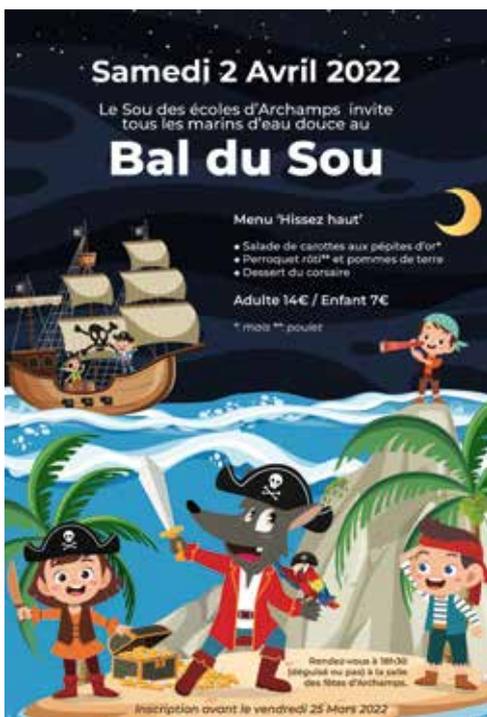
Et concrètement, ça marche comment ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur rezopouce.fr, sur l'application, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs). En mode Stop, les passagers se rendent à un Arrêt sur le Pouce, sortent leur « pancarte destination » et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes ! Les conducteurs, quant à eux, collent leur autocollant sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce ! Pour se déplacer de façon plus organisée, les utilisateurs peuvent utiliser l'application Rezo Pouce. Rien de plus simple, les passagers et les conducteurs indiquent leurs trajets recherchés ou proposés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat pour plus de flexibilité ou peuvent être programmés pour plus tard. Et bien sûr, les passagers et les conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation. Vous trouverez toutes les informations sur le site de la mairie dans l'onglet "développement durable".

VIE ASSOCIATIVE ET DU VILLAGE

LE SOU DES ÉCOLES - UNE MARCHÉ POUR LA LUTTE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES

Cette année l'École d'Archamps a participé au projet : "Mets tes baskets et bats la maladie", de l'association ELA (European Leukodystrophy Association) qui se mobilise en faveur de la lutte contre les leucodystrophies, un groupe de maladies génétiques orphelines qui détruisent le système nerveux. La marche aux lampions a réalisé un total de 1203 140 pas ! Une balade en plein air avec des gens qu'on aime, illuminée par un coucher de soleil et de magnifiques lampions, des sourires qui ne sont pas juste dans le regard, des rires et des retrouvailles, des en-cas faits avec amour qui nous ont régalé...



MERCI BEAUCOUP aux maîtresses et au maître pour ce très beau projet et merci à vous, nos enfants et leurs familles, de l'avoir rendu si agréable, il y avait de la magie dans l'air...

Rendez-vous le 2 avril pour prolonger la fête avec le Bal du Sou, puis le 14 avril pour les spectacles de percussions.

VENTE DE FLEURS

En Provenance des Serres Verdonnet-Bouchet A Troinex (Ge) Et Lo Fleurs A Neydens.

Pour toutes les personnes qui souhaitent soutenir le Sou des Écoles d'Archamps, association qui œuvre bénévolement pour offrir activités pédagogiques, matériel et sorties aux élèves de l'école d'Archamps.



Commande

Vous pouvez vous procurer un bon de commande à la boulangerie ou l'imprimer directement sur le site du Sou : <https://archamps-lesou.fr> (Paiement chèque ou espèce)

Merci de passer commande au plus tard le mardi 3 mai 2022 16h30 et venir retirer votre commande à l'arrêt minute de l'ancienne école Raymond Fontaine le Samedi 7 mai 2022 de 10h à 12h

VTT À ARCHAMPS

Dans la continuité des efforts de la municipalité pour promouvoir le vélo sur notre commune et pour répondre à une demande, nous vous annonçons la mise en place d'une activité VTT dans le village. Ce projet initié en septembre dernier par un habitant, Rémi Boudet, voit le jour après une phase de sondage des intérêts des habitants de la commune et des échanges avec le Vélo Club de St-Julien-en-Genevois. Afin de proposer une activité de qualité, encadrée par des professionnels, la Mairie d'Archamps a convenu avec le Vélo Club de St-Julien-en-Genevois la création d'une section VTT au cœur de notre village. Nous bénéficierons ainsi de l'expérience du Vélo Club de St-Julien pour l'encadrement et l'organisation des activités destinées aux enfants et adolescents de 9 à 16 ans. La Mairie d'Archamps soutient ce projet en fournissant un local qui sera le point de rendez-vous des futurs vététistes, et qui servira également d'atelier d'entretien et réparation des vélos. Les entraînements se dérouleront les mercredis après-midi dans le secteur d'Archamps ainsi que les communes environnantes.



Ludovic Fenet

Ils seront mis en place et encadrés par un éducateur sportif professionnel diplômé d'État, Mr. Ludovic Fenet, moniteur-guide-entraîneur diplômé d'État.

Nous espérons que cette initiative sera couronnée d'un franc succès.

+ d'infos

Pour tous renseignements, vous pouvez d'ores et déjà écrire à salevebikeclub@gmail.com

À SAVOIR :

Si vous êtes un parent motivé pour accompagner le moniteur lors de ces entraînements, faites vous connaître, le nombre d'élèves admissibles n'en sera que plus conséquent !

COMITÉ DES FÊTES

Cette nouvelle année s'annonce des plus prometteuses pour l'animation de notre commune. En effet, après 2 années « d'hibernation », le Comité des fêtes se réjouit de proposer un calendrier riche en manifestations et ainsi renouer avec certains de nos incontournables rendez-vous :

> Dimanche 17 avril

Grande chasse aux œufs dans le Bois des Chênes

Ouvert à tous les enfants de 1 à 10 ans et plus...

1 € le parcours/récompense assurée - Boissons chaudes/pâtisseries



> Courant mai

Vide grenier (sur le stade)

Inscription obligatoire jusqu'au 30 avril au cdfarchamps74@gmail.com

> Samedi 18 juin

Grande fête de la musique sur le stade avec au programme 4 concerts :

TIMELESS (tribute world music)

PIWAN (rock)

HUNKPAPAS (rock ska)

JC'HEAVY-ROCK TRIO (rock)

Dès 16h une scène ouverte aux talents, restaurations diverses, food-truck, buvette.

Tous les bénévoles du comité des fêtes se réjouissent d'ores et déjà de vous retrouver nombreux et comptent sur vous pour assurer le plein succès de ces rendez-vous festifs.



Comité des Fêtes Archamps

RUCHER COMMUNAL - ON A BESOIN DE NOUVEAUX BÉNÉVOLES !

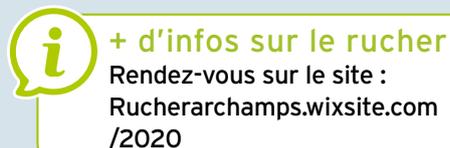


Le rucher communal d'Archamps a été mis en place en mai 2018. Un groupe d'habitants a été formé pour s'en occuper et permet d'une part de développer un centre naturel favorisant la biodiversité sur la commune et de disposer d'autre part de disposer d'un outil à but pédagogique permettant par exemple d'organiser des visites pour des habitants intéressés ou pour les enfants des écoles.

Aujourd'hui, l'équipe du rucher d'Archamps cherche de nouveaux bénévoles.

Vous voulez connaître le monde des abeilles ? Vous avez du temps à consacrer à ce projet ?

Prenez contact avec la mairie et rejoignez l'équipe du rucher !



YOGA : LES NOUVEAUTÉS DU STUDIO 204

Stéphanie Bottier a commencé un cours de YOGA ENFANT, 4 - 7 ans les mercredis de 10h30 à 11h15

Clélia et Alice proposent un stage YOGA ET MACRAME

le samedi, 2 avril 2022 de 9h à 12h

Renseignements :

Clélia : 06 67 16 82 53

Alice : 07 88 37 61 96



LE MAG'

UNE JOURNÉE DE MARTELAGE AVEC L'ONF EN FORÊT D'ARCHAMPS !

(Extrait du communiqué de presse de l'ONF) Chaque année, d'octobre à mai, les forestiers de l'ONF mènent des opérations de marquage des arbres devant être récoltés. En jargon technique, on va « marteler »...

L'objectif est de permettre aux arbres de bonne venue de poursuivre une croissance harmonieuse, sans risque pour leur santé. Ce travail de récolte des arbres en surnombre, ou devenus matures, est indispensable pour répondre aux besoins de la société, mais aussi pour assurer la conservation et le renouvellement des forêts.

En France, les forêts publiques sont gérées durablement depuis plusieurs siècles par des générations de forestiers. Les choix opérés lors des martelages façonnent les parcelles et la forêt pour les 5 ou 10 années suivantes... Rien n'est laissé au hasard, l'espace ainsi créé par la coupe va permettre aux arbustes du sous-étages de s'installer ou se développer. Ils offriront leurs ombres aux grands arbres afin d'éviter le développement de branches basses. Les animaux des forêts profiteront des zones de remise et de gagnage grâce à la nouvelle dynamique enclenchée par l'arrivée de la lumière au sol. Les arbres qui gênent le développement de leurs voisins sont repérés et exploités. Les marteleurs marquent une première fois le tronc à hauteur d'homme, une seconde fois au pied afin de s'assurer, après récolte, que seuls les arbres identifiés seront prélevés par les bûcherons et par les entreprises de travaux forestiers.

DES ARBRES « BIO » POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les forestiers désignent également les arbres qu'il faut conserver pour leur valeur biologique. Ils sont appelés arbres « bio », et portent généralement un triangle de peinture chamois signalant aux bûcherons qu'ils doivent être préservés absolument. Les arbres « bio » dépérissant, secs, creux ou présentant des nids, serviront ainsi à maintenir la biodiversité du site.

UN CERCLE ECONOMIQUE VERTUEUX

Avec une gestion forestière adaptée les réserves de bois se régénèrent en permanence. Le forestier ne prélève jamais plus que ce que la forêt produit. En mettant en vente près de **452 000 m³** de bois chaque année, l'ONF en Centre Val de la Loire approvisionne 51,5 % des besoins de la filière bois de la région. Il contribue ainsi à maintenir une économie locale importante. Forte de **15 500 emplois** directs et indirects, la filière forêt-bois est riche d'une diversité de savoir-faire présents sur l'ensemble du territoire, le plus souvent non délocalisables. **2 150 entreprises** de la gestion et l'exploitation de la forêt jusqu'à la mise sur le marché des produits issus de la transformation du bois, la création de valeur est constante : sociétale, environnementale et économique.

En prélevant les arbres afin de favoriser le développement des autres, le forestier façonne une forêt dont les plus grands spécimens forcent le respect du public, abrite une biodiversité exceptionnelle, fournit un bois de qualité, un matériau écologique et renouvelable, et participe à la fixation du carbone,... un cercle vertueux en somme.



+ d'infos

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR
LE MARTELAGE

www.onf.fr

INFORMATIONS / ANNONCES

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Les personnes qui ne sont pas inscrites pourront le faire du 25 avril au 06 mai. Si vous êtes déjà inscrits, il est inutile de le refaire.

URBANISME

L'accueil du service urbanisme se fera le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h.

« LES PERMANENCES DE LA MAISON FRANCE SERVICES »

Des permanences sont organisées par l'espace France Services du Genevois pour vous aider dans vos différentes démarches (santé, famille, retraite, recherches d'emploi...). Ces permanences auront lieu en mairie un jeudi sur deux de 14h à 17h à partir du jeudi 17 mars 2022. Veuillez prendre rendez-vous au 04 50 35 37 87.

FESTIVAL FILM VERT

La commune participe au Festival Film Vert, avec cette année la projection du film Héros Ordinaires Neuchâtel - Un documentaire réalisé par Sylvie Dupraz, Marie Geiser, Sandrine Rollinet & Cinzia Sigg - Suisse, 2021 - 79 minutes.

Le documentaire donne la parole à 17 citoyens du canton de Neuchâtel qui œuvrent en faveur de la durabilité. Chacune illustre un ou plusieurs objectifs du développement durable édictés par l'ONU pour 2030. Afin de poser des questions pertinentes, les réalisatrices se sont appropriées ces derniers, les ont ajustés et réinterprétés à l'échelle locale.

L'association Héros Ordinaires souhaite inspirer le changement et encourager l'engagement de la population neuchâteloise pour la durabilité et le vivant, en mettant en lumière les actions de ces Héros et Héroïnes Ordinaires provenant des différentes régions du canton.



Discussion à l'issue du film

29 mars 2022 à 20h30 - Salle polyvalente d'Archamps :
1 Place de la Mairie, 74160 Archamps
Organisation : Mairie d'Archamps - 04 50 43 62 18



À VOS AGENDAS

Le 24 Juin, dans la continuité des travaux des enfants de l'école d'Archamps sur la thématique de « l'équilibre du vivant », une soirée événement et rencontre vous sera proposée.

ÉTAT CIVIL

Marie-Angèle Sanchez et Robert Holland ont le plaisir de vous annoncer leur mariage célébré à Archamps le 19 février 2022.

Mairie d'Archamps 

B.P.40 - ARCHAMPS
74165 COLLONGES-SOUS-SALÈVE cedex
Tél. 04 50 43 62 18 - Fax 04 50 43 68 13
accueil@mairie-archamps.fr